

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1er Janvier 2026

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 € TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 € du prix de vente.

- Plus 4 % TTC du prix de vente sur la part au-delà de 30 001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires à la charge du locataire

6 % du loyer annuel hors charge, plafonné à 11.1€ du m² selon la loi ALUR.

Cela inclut :

*L'organisation des visites, la constitution du dossier locatif, la rédaction du bail (8.07€ du m² selon la loi ALUR)
La réalisation des états des lieux d'entrée (3.03€ du m² selon la loi ALUR)*

Honoraires à la charge du bailleur

6 % du loyer annuel hors charge, plafonné à 11.1€ du m² selon la loi ALUR.

Cela inclut :

*L'organisation des visites, la constitution du dossier locatif, la rédaction du bail (8.07€ du m² selon la loi ALUR)
La réalisation des états des lieux d'entrée (3.03€ du m² selon la loi ALUR)*

GESTION LOCATIVE

Gestion déléguée à MA GESTION LOCATIVE,

Carte professionnelle n° CPI 8501 2018 000 030 507 délivrée par la CCI de Vendée. Garantie CEGC Puteaux

Honoraires de gestion courante :

Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité.

	FORMULE SIMPLICITÉ	FORMULE GARANTIE TOTALE avec GLI à 2.50%
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7.08% TTC	10.78% TTC
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5.88% TTC	9.58% TTC
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4.68% TTC	8.38% TTC

LOCATION À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

2 mois de loyers HT à la charge du preneur

Cela inclut, l'organisation des visites, la constitution du dossier locatif, la rédaction du bail, ainsi que la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie.

GARAGE

2 mois de loyers HT répartis à parts égales entre le bailleur et le locataire.

Cela inclut, l'organisation des visites, la constitution du dossier locatif, la rédaction du bail, ainsi que la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie.